

Calendrier des délais de carence 2024 - 2025

Inscriptions hors délai

(après le 29 avril 2024, dès la fin de la période officielle des inscriptions)

Pour toutes les demandes d'inscriptions effectuées :	Date de prise en charge :
Du 30 avril 2024 au 25 août 2024	Dès le 1 ^{er} novembre 2024
Du 26 août 2024 au 25 septembre 2024	Dès le 1 ^{er} décembre 2024
Du 26 septembre 2024 au 25 octobre 2024	Dès le 1 ^{er} janvier 2025
Du 26 octobre 2024 au 25 novembre 2024	Dès le 1 ^{er} février 2025
Du 26 novembre 2024 au 25 décembre 2024	Dès le 1 ^{er} mars 2025
Du 26 décembre 2024 au 25 janvier 2025	Dès le 1 ^{er} avril 2025
Du 26 janvier 2025 au 25 février 2025	Dès le 1 ^{er} mai 2025
Du 26 février 2025 au 25 mars 2025	Dès le 1 ^{er} mai 2025
Dès le 26 mars 2025, les demandes d'inscriptions seront gérées au cas par cas selon les modalités indiquées sur notre site internet www.giap.ch .	

Pour rappel, lorsqu'un délai de carence est appliqué, l'enfant n'est pas autorisé à fréquenter le parascolaire avant le 1^{er} jour de prise en charge prévue même en présence exceptionnelle.

État au 05.04.24